



Semaine du 20 au 26 avril 2009 n° **256**

Sommaire

- **Énergie** : mobilisation soutenue sur les salaires
- **Centrale nucléaire de Chinon** : le suicide d'un technicien imputé au travail
- **Air France** : de 2 500 à 3 000 postes en moins d'ici 2011
- **Caisse des Dépôts** : la CGT conteste les causes du premier déficit historique
- **Castres** : grève des médecins du travail au SISTS
- **Paradis fiscaux** : les syndicats bancaires exigent un calendrier de retrait
- **1^{er} mai unitaire** : les syndicats de retraités appellent à manifester en force
- **Loi Bachelot** : avant le passage au Sénat, la contestation monte à l'hôpital
- **Discriminations** : la Halde préconise la fin des conditions de nationalité pour l'emploi

Édito La crise a bon dos

Il n'y a pas de petites économies en période de crise. C'est ainsi que l'on a appris la semaine dernière que la direction d'ArcelorMittal a décidé de réduire de plus de moitié la rémunération de 33 stagiaires d'écoles d'ingénieurs employés sur son site de Fos-sur-Mer. « *Les 33 stagiaires, qui avaient une rémunération mensuelle de 1 000 euros, vont percevoir 400 euros de moins jusqu'à la fin de leur stage dans un souci de réduction des coûts car cela va faire économiser 120 000 euros. C'est lamentable* », a déclaré à l'AFP Jacques Laplanche, secrétaire CGT du CE d'ArcelorMittal. Le 31 mars dernier, ces stagiaires ont été reçus par petits groupes pour leur annoncer qu'ils devaient accepter par « *solidarité* » et « *au nom de la crise* » l'annulation de leur prime de fin de stage ainsi qu'une réduction de leur gratification qui passera de 75 % du Smic à 40 % du Smic. Cette affaire, minable il faut bien le dire, est révélatrice d'un climat délétère qu'entretiennent le gouvernement et le patronat. Isoler les catégories les plus qualifiées et en responsabilité en les considérant comme privilégiées en ces temps difficiles. Leur réclamer, au nom de la solidarité, des sacrifices, symboliques ou pas, c'est

ancrer l'idée que les ingénieurs et cadres sont des salariés à part. Déjà, il y a quelques semaines Renault a fait signer à toutes les organisations syndicales, CGT exceptée, un accord par lequel les cadres doivent renoncer à une partie de leur RTT pour financer le dispositif de chômage partiel des ouvriers à 100 %. Cette affaire de Fos-sur-Mer intervient alors que la question de la rémunération des stagiaires a été mise en avant grâce aux jeunes de Génération-Précaire soutenus par l'Ugict-CGT et a contraint le gouvernement à bouger. Tenter d'isoler les ingénieurs et cadres des autres salariés prend tout son sens dans une période où ces catégories montrent une disponibilité pour agir et approuvent les mobilisations sociales unitaires sur la base de revendications communes des huit centrales syndicales. Dans quelques jours, le 1^{er} mai, il faut qu'ils soient plus nombreux que lors des manifestations précédentes car le Medef et le gouvernement entendent faire feu de tout bois pour obtenir de nouveaux reculs de toutes les catégories de salariés.



Énergie

Mobilisation soutenue sur les salaires



Les cinq syndicats de l'énergie (CGT, FO, CFDT, CFE-CGC et CFTC) ont appelé vendredi les salariés des industries électriques et gazières à deux nouveaux « *temps forts nationaux coordonnés* » de mobilisation, les 21 et 23 avril, notamment pour des augmentations de salaire. « *Il est proposé de centrer les initiatives du mardi en direction des employeurs des entreprises et du jeudi en direction de la branche professionnelle pour exiger une négociation sur l'évolution du Salaire National de Base (SNB, applicable à l'ensemble des agents soumis au statut des IEG et fixé par accord collectif de branche)* », a expliqué un communiqué interfédéral. Dans un autre communi-

qué, la CGT a proposé de démultiplier « *les opérations Robins des bois* » (rétablissement de l'énergie aux plus démunis), « *les opérations Vitale* » (énergie gratuite aux hôpitaux et associations caritatives), le « *passage des usagers en heures creuses* », les « *coupures des radars automatiques* » et les « *rencontres des salariés des entreprises en chômage partiel ou en plans sociaux, prétextés par la crise, pour décider, en solidarité avec eux, la coupure de leur entreprise* ».

Centrale nucléaire de Chinon

Le suicide d'un technicien imputé au travail

Le Tribunal des affaires de sécurité sociale (Tass) de Tours a conclu que le suicide d'un technicien de la centrale nucléaire de Chinon (Indre-et-Loire) en 2004 était dû au travail contrairement à ce que soutenait EDF. « *Pour une fois, un tribunal a reconnu comme maladie professionnelle la dépression qui a conduit le salarié au suicide* », se félicite Guy Cléreaux, secrétaire général CGT à Chinon. « *Le Tass s'est basé sur les conclusions de deux comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles, celui du Centre et celui des Pays de la Loire, qui ont étudié le cas de ce suicide* » et ont établi des conclusions identiques allant dans ce sens. Cette affaire a été examinée alors que trois autres employés de la centrale de Chinon se sont suicidés entre 2005 et 2007, selon la CGT qui évoque une « *surcharge de travail* ».



Air France

De 2 500 à 3 000 postes en moins d'ici 2011



La compagnie va continuer à réduire ses effectifs et vise 2 500 à 3 000 postes en moins dans les deux années à venir, mais sans licenciement sec, a indiqué mercredi la direction, alors que la CGT s'inquiète d'une « *stratégie de restructuration* » au-delà de la crise. Pascal Zadikian, délégué et administrateur CGT, s'est demandé comment Air France pouvait « *annoncer 2 500 à 3 000 emplois en trop alors qu'aucun économiste n'est en mesure de faire un pronostic. [...] On soupçonne Air France d'avoir une stratégie et de profiter* ».

« *de profiter de la crise pour restructurer en profondeur des secteurs, notamment le secteur des court-courriers, concurrencé par le TGV, et le fret* ». La CGT a aussi souligné l'automatisation grandissante d'un certain nombre de fonctions (enregistrement), et l'externalisation de certaines activités via des filiales. « *On en était resté à environ 2 000 postes supprimés sur les deux derniers exercices, cela portera donc à près de 5 000 emplois les suppressions de postes en quatre ans* ».

Caisse des Dépôts

La CGT conteste les causes du premier déficit historique

Le syndicat CGT de la Caisse des dépôts (CDC) a attribué le déficit de la Caisse en 2008, le premier de son histoire, au « dévoiement » des missions du groupe public, dans des « opérations aventureuses » sur fond de « soumission de plus en plus grande aux volontés de l'Élysée ». La CGT critique « un éloignement vis-à-vis des valeurs fondant les principes d'intervention de la Caisse » tels que « logement social, développement économique local, prévoyance et retraite ». Elle déplore que la CDC ait « ces dernières années, beaucoup intensifié l'emploi de ses fonds propres dans le capital des sociétés du CAC 40 ou dans des opérations aventureuses de capital investissement ». Deuxième dérive, « une perte d'autonomie et une soumission de plus en plus grande aux volontés de l'Élysée », selon la CGT qui prend pour exemples le sauvetage de Dexia ou « la nomination des dirigeants » de la Caisse.



Castres

Grève des médecins du travail au SISTTS



Le Service de santé au travail du Tarn sud (SISTTS, association type Loi 1901) connaît depuis plusieurs jours un conflit social des médecins du travail soutenus par la CGT. « Notre grève fait suite à de nombreuses tentatives infructueuses d'ouverture de dialogue sur les dysfonctionnements rencontrés dans le SISTTS et sur l'impossibilité qui nous ait faite d'exercer notre métier dans de bonnes conditions, conformément aux règles en vigueur », ont expliqué les médecins lors d'une conférence de presse le 12 avril. Ces praticiens veulent notamment attirer l'attention sur le déficit de leur institution estimé à 120 000 euros, alors que l'association

emploie pas moins de trois directeurs, mais seulement huit médecins. Par ailleurs, ils mettent en cause la pertinence d'un gros investissement informatique, qu'ils estiment non justifié, et qui pose selon eux « une grave inquiétude quant au secret médical ». « Sur ce sujet, comme sur d'autres, nous ne sommes pas entendus, insiste le docteur Sylvie Maurier. Avant, nous étions associés aux décisions. » Mais depuis l'installation il y a six ans d'une nouvelle présidente, les médecins constatent « un manque d'écoute, de concertation, pas de droit à la parole lors des conseils d'administration et des dysfonctionnements qui s'aggravent ».

Paradis fiscaux

Les syndicats bancaires exigent un calendrier de retrait

À la suite des décisions du G20 de Londres, les syndicats CGT, CFDT, CFTC, FO et SNB/CFE-CGC du secteur bancaire sont bien décidés à faire en sorte que leurs entreprises se désengagent des paradis fiscaux et envisagent de prendre toutes les initiatives en ce sens. Dans un communiqué commun, ils « demandent d'ores et déjà aux entreprises bancaires françaises l'arrêt immédiat des modes de communication basés sur une valorisation implicite de l'évasion ou de la fraude fiscale » ainsi qu'« un calendrier de désengagement des banques françaises des paradis fiscaux ». Ils « appellent dès aujourd'hui leurs militants » dans les instances (comités d'entreprise, comités d'entreprise européens, comités de groupe) « à interpellier les entreprises bancaires en leur demandant :

- la liste exhaustive de leurs implantations dans les paradis fiscaux dans lesquels elles sont présentes, soit directement, soit par l'intermédiaire de filiales ;
- la nature de leurs activités dans ces pays et le volume des effectifs concernés ;
- l'incidence de ces activités dans leurs bilans et leurs résultats.»

Les syndicats se déclarent enfin prêts à solliciter à ce sujet leurs experts-comptables, « si les entreprises n'étaient pas prêtes à coopérer ».



1^{er} mai unitaire

Les syndicats de retraités appellent à manifester en force



Les organisations syndicales de retraités CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO, FGR-Fonction publique, Unsa ont tenu ce mardi une conférence presse dans laquelle elles ont appelé les retraités et pensionnés à manifester « en force » le 1^{er} mai pour exiger notamment la revalorisation des pensions.

Ces organisations fustigent la trop faible

revalorisation décidée par le gouvernement pour le 1^{er} avril et ont demandé par ailleurs un effet rétroactif de l'augmentation du 1^{er} avril au 1^{er} janvier. Elles ont également pointé les promesses non tenues de Nicolas Sarkozy.

Loi Bachelot

Avant le passage au Sénat, la contestation monte à l'hôpital

Le projet de loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires », qui a déjà passé l'étape de l'Assemblée nationale, a été vivement critiqué la semaine passée, par de grands professeurs qui lui reprochent de favoriser la « médecine mercantile ». Le texte, qui doit passer au Sénat à partir du 11 mai, incite notamment les hôpitaux à se regrouper en mutualisant leurs moyens et renforce le pouvoir des directeurs d'hôpitaux. D'apparence technique, ce chapitre est critiqué depuis des mois par les principaux syndicats de médecins hospitaliers et de personnels. L'« appel des 25 », publié jeudi dans le *Nouvel Observateur* atteste de la montée de la contestation du texte signé par des professeurs des hôpitaux parisiens, comme le gynécologue René Frydman ou le neurologue Olivier Lyon-Caen. Cette loi « cale l'hôpital sur l'entreprise » en renforçant un directeur qui « pourra n'avoir aucune compétence médicale », jugent-ils. Ce texte « organise des suppressions massives et injustifiées d'emplois d'infirmiers et d'aides-soignants », ajoutent-ils.



Discriminations

La Halde préconise la fin des conditions de nationalité pour l'emploi



La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (Halde) a recommandé mercredi de supprimer les conditions de nationalité pour accéder à un emploi tant dans la Fonction publique que dans les secteurs public et privé. La Halde estime que 7 millions d'emplois (soit 30 %) sont ainsi fermés aux étrangers alors que le droit de l'Union européenne prévoit le droit à l'égalité dans l'accès à l'emploi aux résidents extra-communautaires (hors UE) de longue durée (résidant légalement depuis 5 ans et de manière ininterrompue sur le territoire d'un État membre). Reste que ce principe n'a pas été transposé en droit français. La Halde estime notamment que les conditions de nationalité sont sans fondements dès lors que des ressortissants d'État tiers sont employés dans les mêmes conditions que des ressortissants communautaires, mais sous statuts précaires. Ainsi, les postes d'agents titulaires bénéficiant des garanties statutaires sont inaccessibles aux étrangers non communautaires dans les trois fonctions publiques (État, Hospitalière et Territoriale), qui ne peuvent accéder qu'à des emplois non titulaires (contractuels ou vacataires).

Ainsi, dans les hôpitaux publics, plusieurs métiers ont été ouverts aux étrangers hors UE pour palier notam-

ment le manque de main-d'oeuvre (médecins, dentistes), mais ils sont « *recrutés sous des statuts précaires qui ne leur permettent pas d'espérer une évolution de carrière* », souligne la Halde.

Seuls les emplois d'enseignants-chercheurs dans l'enseignement supérieur sont ouverts sans condition de nationalité. Les étrangers hors UE ne peuvent pas accéder aux emplois permanents de la majorité des entreprises de service public (EDF, Banque de France, etc.), à l'exception de la RATP, la Sécurité sociale et La Poste.